

Commission des Finances du Conseil Communal de Bassins

Préavis municipal 11/16

Préavis municipal relatif à l'obtention, par la Municipalité, d'une autorisation pour des dépenses imprévisibles et exceptionnelles

La Commission des finances composée de Mmes Sylvie Elben, Herlinda Elmer, Anne Genevay-Bolay, Nathalie Guignard Pidoux, Herlinda Elmer, Anne Treboux, Messieurs Michel Ruffieux, Nicolas Sudan, s'est réunie le 29 août 2016 en présence de la Municipalité (Mme Patricia Rama, Messieurs Didier Lohri et Laurent Vukasovic) ainsi que le 5 septembre 2016 (Mme Sylvie Elben excusée)

Lors de la séance du 29 août, la Municipalité nous a présenté le préavis 11/16.

Au vu de l'attention toute particulière à porter aux finances de la commune lors de cette législature, il nous paraît prudent et raisonnable de ne pas augmenter cette autorisation et de la conserver à la limite de CHF 30'000.— par cas telle que dans la législature précédente.

Conclusion :

La Commission des Finances recommande de refuser le préavis no. 11/16 et propose l'amendement suivant :

La Municipalité est, pour la durée de la législature 2016-2021, autorisée à engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de CHF 30'000.00 par cas.

Bassins, le 5 septembre 2016

Sylvie Elben

Herlinda Elmer

Anne Genevay-Bolay

Nathalie Guignard Pidoux

Michel Ruffieux

Nicolas Sudan

Anne Treboux

